

# ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°11 : Juillet - Août - Septembre 2003

## L'EAU ET LE FEU AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ÉTÉ

*Si le département des Alpes-de-Haute-Provence traverse régulièrement des périodes de sécheresse marquée, il a connu au cours de l'été 2003, comme une majorité de départements, une situation climatologique exceptionnelle qui s'est traduite par, d'une part, un dessèchement d'une grande partie du territoire départemental en l'absence de pluies significatives et, d'autre part, le fléau des feux touchant des forêts fragilisés à l'extrême. Ces phénomènes ont mobilisé les pouvoirs publics et nécessité à la fois des mesures préventives et l'engagement de moyens d'actions importants.*

### ◆ Une ressource en eau amenuisée

Dès le mois de juin, les mesures de pluviométrie sur le département ont fait apparaître un indice inférieur à 50% de la moyenne. Par ailleurs on pouvait constater un étiage prononcé sur certains cours d'eau.

Ainsi, dans un souci de précaution et de préservation de la ressource en eau, après avis de la cellule sécheresse, les premières mesures du plan sécheresse ont été mises en oeuvre le 8 juillet 2003, prévoyant la limitation de l'usage de l'eau de la part des utilisateurs individuels et collectifs.

Face à la persistance de fortes chaleurs et la poursuite du dessèchement dans les semaines qui ont suivies, ces mesures ont été précisées et complétées début août. Cette sécheresse a été durement vécue par le monde agricole.

Aussi, le gouvernement a mis en place un dispositif d'aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse.

Il prévoit notamment l'aide au transport de fourrages, la mise en oeuvre de la procédure de calamité agricole et l'anticipation du paiement des aides.

### Dernière minute

La commission nationale des calamités agricoles a reconnu le 30 septembre 2003 le caractère de calamité agricole de la sécheresse dans notre département. Cette reconnaissance va ouvrir le bénéfice d'indemnisations aux agriculteurs qui ont subi des pertes.

### ◆ Des forêts touchées par les incendies

Durant tout l'été, du fait de l'intensité de la sécheresse, le risque d'incendie a été qualifié par les services de Météo-France, de très sévère voir d'exceptionnel certains jours. D'importants moyens préventifs ont été mis en oeuvre (voir ci-après). Ils ont permis de limiter très efficacement le nombre et l'importance des sinistres. Mais l'extrême fragilité des massifs forestiers,

alliée à l'imprudence ou à la malveillance de certains, a constitué un facteur aggravant dans les incendies survenus en juillet et août. Avec plus de 1100 ha parcourus par le feu, l'année 2003 s'inscrit au rang des plus mauvaises années, et se situe bien au delà de la

moyenne annuelle de 464 Ha (entre 1996 et 2002). Le feu de forêt le plus important a été celui d'Esparron du Verdon avec près de 900 hectares détruits le 17 juillet 2003. Plus de 160 feux de forêts ont été enregistrés au total durant la période estivale. Sans relâche les sapeurs-pompiers du département se sont mobilisés pour assurer la sécurité des personnes et des biens, aidés, lors de certains incendies par des colonnes de renfort venues d'autres départements. L'intervention efficace des moyens aériens a permis de limiter l'expansion de certains incendies et souvent de circonscrire rapidement le départ de certains autres.



Liberté · Égalité · Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## sommaire

### p 1-2

L'eau et le feu au coeur des préoccupations de l'été

### p 3

Surendettement des ménages  
Rentrée scolaire 2003-2004

### p 4

Brèves et informations diverses

## ACTION PUBLIQUE

LETTRE DES SERVICES DE L'ÉTAT  
DANS LE DÉPARTEMENT  
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Directeur de la publication :  
Philippe DE MESTER, Préfet  
des Alpes de Haute-Provence

Coordination et Conception :  
- Préfecture :  
(Bureau du Cabinet et Service  
Départemental des Transmissions  
et de L'Informatique)  
ont collaboré à la rédaction :  
- Les services de l'Etat dans les  
Alpes de Haute-Provence

Adresse Internet :  
[www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr)

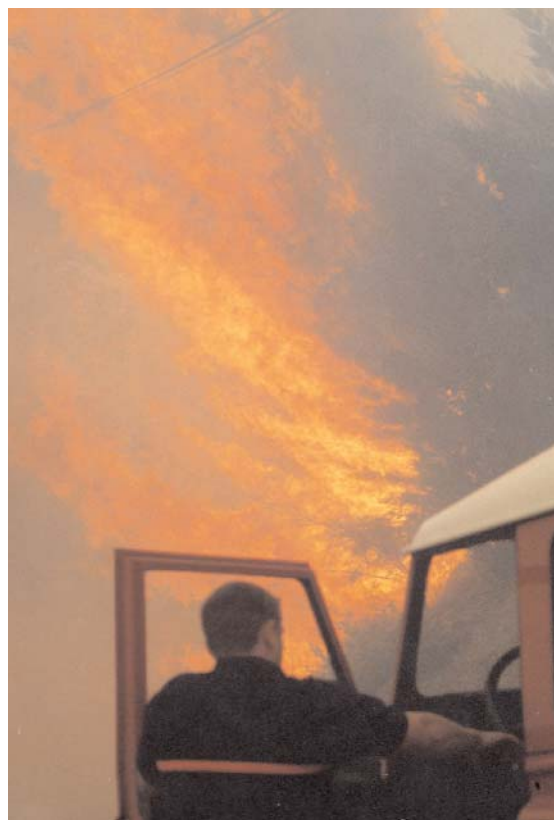
Photos :  
- Préfecture  
- SDIS

Imprimé par Arc-en-Ciel,  
04000 Digne-les-Bains, sur papier  
recyclé  
Dépôt légal à parution  
N°CPPAP : 1105 B05592  
Tirage : 2000 ex

### La campagne "feux de forêts" 2003 a mobilisé au titre des dispositifs préventifs :

- ◆ 136 missions de prépositionnement de groupes d'intervention feux de forêt (GIFF) sur les 7 zones du département les plus exposées;
- ◆ 247 missions de patrouilles des agents ONF;
- ◆ 309 missions de patrouilles des auxiliaires de protection de la forêt méditerranéenne (APFM);
- ◆ une surveillance permanente par 4 vigies réparties sur l'ensemble du département de fin juin à début septembre;
- ◆ 16 missions de patrouilles de l'UIISC7 de Brignoles;
- ◆ 15 missions de patrouilles lacustres sur les lacs du Verdon;
- ◆ une quinzaine d'éco-gardes (emplois jeunes recrutés par le PNR du Verdon);
- ◆ des moyens militaires (MAS);
- ◆ des patrouilles de police et de gendarmerie nationales;
- ◆ des moyens aériens basés à Marseille Marignane (dont des guets armés)

Un tiers des dépenses du SDIS dans le cadre de cette campagne "feux de forêts" a été consacré aux dispositifs de prévention.



### ◆ *Dispositif de prévention et de surveillance*

Au titre de la connaissance des risques, un certain nombre d'actions sont menées depuis ces dernières années par les services de l'Etat :

- ◆ édition par l'ONF de l'atlas cartographique des équipements DFCI (défense des feux de forêts contre l'incendie)
- ◆ établissement d'une cartographie de l'aléa feux de forêts à l'échelle départementale;

- ◆ application de la nouvelle loi forestière avec l'élaboration en cours d'un plan départemental de prévention des forêts contre l'incendie;
- ◆ mise en œuvre d'un premier plan de prévention aux risques feux de forêts sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie. Des communes sensibles comme Manosque, Corbières ou Sainte-Tulle en seront dotées dans un avenir proche.

### **Prévention des incendies : le rôle des maires**

**En vertu du code forestier et du code des collectivités territoriales, les maires disposent d'un certain nombre de pouvoirs et sont tenus de faire respecter certaines obligations. Le maire est le premier responsable de la politique de débroussaillage obligatoire, au titre des pouvoirs de police municipale, et est chargé du respect des obligations prévues par le code forestier (art. L. 322-3 du code forestier).**

*Il peut, dans certains cas:*

- ◆ porter de 50 à 100 m l'obligation de débroussailler autour des constructions, chantiers et installations de toute nature,

- ◆ décider qu'après une exploitation forestière, le propriétaire (ou ses ayants droit) doit nettoyer les coupes des rémanents et branchages; ordonner des travaux de débroussaillage, après mise en demeure, chez les particuliers qui n'exécuteraient pas les prescriptions de débroussaillage (art. L. 322-4 du code forestier). Ces travaux restent à la charge soit du propriétaire, soit de l'occupant du fonds voisin.
- ◆ le maire peut prendre un arrêté interdisant la circulation sur tous les chemins ruraux et voies de la communes (art. L. 2212-2 du CGCL)

### Pour en savoir plus :

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) rubrique sécurité civile  
[www.promethee.com](http://www.promethee.com)  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

## SURENDETTEMENT DES MENAGES

*Le traitement du surendettement, malgré la loi de 1989, reste un problème récurrent. Environ 7 cas sur 10 de familles surendettées relèvent aujourd'hui d'un accident de la vie (chômage, accidents, divorce, maladie ...). Ces familles sont le plus souvent confrontées à de multiples procédures (saisie de biens, expulsion du logement, tutelle aux prestations sociales...).*

Dans notre département, la commission a reçu en 2002, 296 nouveaux dossiers. Depuis 1997, le nombre de dossiers déposés se situe dans une fourchette de 250 à 300 dossiers par an, contre 150 à 200 auparavant. Dans 65% des cas, ces dossiers aboutissent à une solution négociée consistant essentiellement à des échelonnements ou à des reports de dettes. Pour les dossiers les plus difficiles, une procédure plus contraignante appelée "phase de recommandations" peut imposer par l'intermédiaire du juge, une modification autoritaire des conditions de remboursement des crédits, et même, depuis 1998, à un effacement total des dettes pour certains cas extrêmes. Sur 5 ans, 72 dossiers ont bénéficié de cette dernière procédure.

### Pour en savoir plus :

s'adresser au service social de votre mairie  
ou à la succursale de la Banque de France  
16 Boulevard Soustre à DIGNE-LES-BAINS  
Tél: 04 92 36 70 39  
Site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Surendettement et rétablissement personnel

La procédure de surendettement est modifiée par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, du 1er août 2003. La loi prévoit en particulier un recours supplémentaire, dit "de rétablissement personnel", qui autorise l'annulation du restant de la dette, après liquidation des biens de la personne et éventuellement de ceux de sa caution.

Seuls les dossiers déposés devant une commission de surendettement à compter du 3 août 2003 et dont l'apurement des dettes sera jugé impossible, pourront bénéficier de cette mesure. En contrepartie de quoi, les bénéficiaires seront inscrits pour une période maximale de huit ans sur le fichier national des incidents de paiement.

## LA RENTREE SCOLAIRE 2003-2004

### ◆ *En chiffres :*

**26 846** élèves dans les écoles, collèges et lycées du département Soit 450 élèves de plus

dont : **13 999** élèves dans les écoles  
**7 535** élèves dans les collèges  
**5 312** élèves dans les lycées et lycées professionnels

**3 030** enseignants et autres personnels

**13** ouvertures de classes, dont 5 à titre provisoire

**9** fermetures de classes

### ◆ *Priorités pédagogiques pour la rentrée 2003 :*

L'année scolaire 2003/2004 doit permettre d'étendre et consolider les innovations pédagogiques introduites au cours des années précédentes, en lien avec la mise en œuvre des nouveaux programmes, qui concerne cette année la moyenne section ainsi que les classes de CP et CM1.

- **Améliorer** la maîtrise de la langue française et du langage
- **Développer** l'enseignement des langues vivantes
- **Poursuivre** la rénovation de l'enseignement des sciences

- **Accueil** des élèves en situation de handicap
- **Relations** avec les parents

Un site Internet consacré au débat national sur l'avenir de l'école permettra prochainement de contribuer au débat en participant à des forums thématiques et en "échangeant avec la Commission nationale" du débat.

Le débat public sur l'avenir de l'école devrait se tenir à l'automne et à l'hiver 2003, notamment au sein des établissements scolaires et aboutir à un projet de loi d'orientation :

[www.debatnational.education.fr](http://www.debatnational.education.fr)



### Pour en savoir plus :

[www.ia04.ac-aix-marseille.fr](http://www.ia04.ac-aix-marseille.fr) et [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), dossier spécial rentrée scolaire où vous trouverez des informations relatives au calendrier, allocations et conseils pratiques

# BREVES ET INFORMATIONS DIVERSES

[www.alpes-de-haute-provence.equipement.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.equipement.gouv.fr)

Le site internet de la DDE 04 vient d'ouvrir.



Il offre des informations générales sur toutes les missions de la DDE : la sécurité routière, les conditions de circulation, les grands travaux, l'urbanisme, les subventions à l'amélioration de l'habitat, les risques naturels, les concours, les autorisations de construire... L'internaute peut imprimer de nombreuses cartes, télécharger des formulaires administratifs, envoyer des messages électroniques aux différents services... Des informations régionales et nationales sont également accessibles depuis la page d'accueil. Après un mois d'essai, plus d'un millier de connections ont déjà été comptabilisées. La maquette du site a été élaborée avec les DDE de la région PACA pour permettre à l'internaute de surfer facilement entre elles.

## Mobilisation des fonds européens: où en est-on?

(cf numéro de mars 2003)

Les mesures d'information et de simplification des procédures adoptées fin 2002, ont permis d'accélérer la programmation des crédits européens. 491 opérations ont été enregistrées dans le département pour un montant de subventions de 19 089 560 euros tous fonds confondus. En revanche, le taux de consommation des crédits qui est passé de 5% en février dernier à plus de 13% début septembre est encore insuffisant. Il reste désormais 3 mois pour atteindre le seuil de 31% en deçà duquel une partie des crédits non consommés retourneraient dans le

budget de l'Union Européenne. Les porteurs de projets sont donc invités à adresser à la Préfecture les factures des opérations subventionnées par des fonds européens.

### Pour en savoir plus :

Préfecture des Alpes de Haute-Provence  
Bureau de l'Aménagement du Territoire  
Tél : 04 92 36 72 65  
<http://www.paca.pref.gouv.fr/pages/cadre-unioneuropeenne.htm>

## Un guide au service des organisateurs de loisirs éducatifs

Le guide des ressources des loisirs éducatifs est disponible. Il est le fruit d'un travail partenarial entre la direction départementale de la jeunesse et des sports, la caisse d'allocations familiales, le conseil général et les directeurs de centres de loisirs, les coordonnateurs des contrats éducatifs locaux et les principaux acteurs de l'éducation populaire des Alpes-de-Haute-Provence. Le guide aborde vingt thèmes: activités scientifiques, activités plastiques, astronomie, chantiers de jeunes, cinéma, danse, environnement, handicap, jeux, lecture et écriture,

multimédia, musique, activités sportives de pleine nature, santé, scolarité, sécurité routière, théâtre, aides aux initiatives, carnet d'adresses. Cet outil à la disposition des associations, organismes et collectivités organisant des loisirs éducatifs se présente sous la forme d'un classeur pouvant être complété et mis à jour. Il vise à faciliter le travail des animateurs en centralisant l'information de proximité, et à faire découvrir les potentialités offertes par le département en matière de loisirs des jeunes.(disponible à : DDJS - Tél:04 92 36 70 00)

### AGENDA: LES DATES À RETENIR

- ⇒ Du 15 au 22 octobre : semaine de la Prévention routière avec le temps fort des assises départementales le 17 octobre au matin (Centre Culturel René CHAR à Digne-les-Bains)
- ⇒ 11 Octobre : journée de la sécurité civile
- ⇒ 13 Octobre : colloque à Marseille sur l'intégration des personnes handicapées
- ⇒ 25 Novembre : journées internationales pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- ⇒ 16 Décembre : débat national sur la politique de l'eau ( Site : [www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr) )

### CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE POUR LES HUIT PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2003

- Nombre de faits: 5068 soit -3,06%
- \* zone police 2081 soit +13,53%
- \* zone gendarmerie 2987 soit -12,02%

### LE BAROMÈTRE DE L'EMPLOI MOIS DE JUILLET 2003

- Nombre de demandeurs d'emploi (CVS) : 5250
- Evolution par rapport au mois précédent : - 0,9%
- Part en % :

des moins de 25 ans : .....	13,29%
des femmes : .....	49,04%
des chômeurs de + d'1an:..	25,84%